



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-14

OBJET : Budget primitif du Budget principal du Symalim – exercice 2023

Date de la convocation : **jeudi23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Le budget primitif présenté en séance ce jour est établi dans la ligne de conduite dégagée par le débat d'orientation budgétaire 2023 qui s'est déroulé le 13 février 2023.

Le budget primitif a également fait l'objet d'un examen par le bureau syndical en date du 16 février 2023.

Le Débat d'orientation budgétaire a montré l'impérieuse nécessité de trouver une adéquation entre l'évolution structurelle et conjoncturelle de nos dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement qui restent stable, après une baisse ces dernières années (arrêts des gravières, baisse des participations des collectivités membres).

Malgré ce constat, renouvelé depuis plusieurs années, il est convenu de maintenir, à niveau constant, les participations statutaires de fonctionnement en 2023, dans l'attente de la définition plus précise du projet de territoire.

Le travail de redéfinition des recettes du Symalim fera l'objet de discussions au 2nd semestre 2023 pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024.

Le rapport du Budget primitif 2023, annexé, présente en détails les recettes et dépenses attendues pour l'exercice 2023.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le budget primitif du Symalim 2023 tel que présenté dans l'annexe ci-joint qui s'équilibre en dépenses et recettes :

En fonctionnement à 6 969 414,79 €

En investissement à 11 673 965,80 €

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

